

Pourquoi soutenir **SoinSanté** ?

1. **SoinSanté**, un fonctionnement associatif

SoinSanté est une association loi 1901 à but non lucratif qui gère 2 Centres de Santé, Cn **centre de Soins Infirmiers** à St Père en Retz avec ses permanences de proximité sur les communes de St Père, Corsept, Frossay, St Viaud, Chauvé et un **Centre de Santé Polyvalent** à Vue, auquel sont associées les permanences infirmières de Rouans et La Sicaudais (Chaumes en Retz).

Ses missions principales sont de proposer des soins médicaux et infirmiers à toute personne malade ou handicapée et de promouvoir la santé par des actions de prévention et d'éducation à la santé. Elles concourent aussi à la formation de futurs professionnels de santé.

L'équipe de salarié-e-s de **SoinSanté**, est composée de 15 infirmières, 4 médecins, 2 secrétaires, 1 comptable et 1 femme de ménage, sous la direction d'Hélène DANCER-CAMARASA.

Depuis sa création en 1979, l'association est administrée par un CA réunissant des bénévoles, des représentants des salariés et des élus municipaux issus de chaque commune de son territoire d'intervention et de représentants d'associations partenaires du secteur médico-social.

Le bureau élu en septembre 2020 est composé de bénévoles sous la présidence d'André PERRIN.

Des groupes de travail se réunissent selon les besoins sur différentes thématiques : qualité, prévention, communication, finances, logistique, ... Les bénévoles contribuent à l'entretien et l'amélioration du matériel au gré de leurs compétences personnelles.

2. **SoinSanté** répond aux besoins en santé de la population

Depuis sa création, **SoinSanté** s'est donné pour objectif de répondre aux besoins en santé de la population locale. C'est sur ce seul critère que s'est développé son territoire d'intervention, en réponse à la demande des municipalités confrontées à l'insuffisance de professionnels de santé libéraux sur leur commune.

Des professionnels de santé en nombre insuffisant sur le territoire

Encore à l'heure actuelle, la présence de **SoinSanté** sur le territoire est pleinement justifiée. En son absence, certaines communes seraient sous-dotées en médecins (Paimboeuf, Vue, Saint-Viaud ainsi que le FAM de Terre Neuve à Chauvé) et en infirmières (Vue, Saint-Père en Retz, Corsept, Saint Viaud).

Dans les 5 ans à venir, 15 médecins sont susceptibles de cesser leur activité dans le pays de Retz. Or, ayant pour la plupart un exercice isolé, il leur sera difficile de trouver un successeur. Ainsi, ces trois dernières années l'association a été sollicitée par les municipalités de Vue, St Viaud et Paimboeuf. **SoinSanté** a ouvert le centre de santé polyvalent de Vue en 2017, la population de la commune étant restée un an et demi sans médecin.

Une population locale fortement consommatrice de soins en augmentation

Sur le plan démographique, on constate une évolution à double flux :

- L'arrivée de familles en recherche de terrains à construire à prix plus abordable qu'en zone proche des agglomérations de Nantes et St Nazaire,
- L'augmentation du nombre de personnes à la retraite du fait de la ruralité et de l'attrait du littoral.

Ce sont deux catégories de population largement consommatrices de services médicaux.

Par ailleurs, le « *Diagnostic santé 2019 du Pays de Retz* » établi par l'ORS et l'ARS des Pays de la Loire met en évidence une surmortalité prématurée, d'une part chez les jeunes de 19-24 ans, par accidents de la circulation et suicides, d'autre part dans la population de 50-75 ans, liée aux conséquences de l'alcool, aux maladies cardio-vasculaires, aux cancers de la prostate et des voies aéro-digestives supérieures. Ce constat justifie la mise en œuvre d'actions de prévention spécifiques.

3. Une offre de soins de santé adaptée et accessible à tous

Face à cette situation, **SoinSanté** se présente avec une offre de soins adaptée à toutes les catégories de la population locale sans exclusive.

- Par une structuration associative avec des objectifs clairs et transparents, des prises de décision démocratiques, une implication de bénévoles dans la gouvernance.
- Par une réponse globale aux besoins de santé de la population locale : Soins infirmiers et consultations médicales en centre de santé et à domicile du lundi matin au samedi midi sans interruption tout au long de l'année, permanence des soins infirmiers 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, participation des médecins de Vue au dispositif de permanence des soins médicaux du Pays de Retz.
- Egal accès aux soins pour tous par la pratique généralisée du tiers payants.
- Coordination des professionnels de santé pour une prise en charge globale des personnes
- Actions de prévention collective (éducation nutritionnelle de l'enfant et de l'adulte, dépistage des cancers, ...).
- Education thérapeutique des patients pour les aider à mieux gérer leur maladie chronique, (diabète, insuffisance cardiaque, ...).

4. Pourquoi notre demande d'aide financière ?

Une inégalité de traitement par rapport au secteur libéral des soins ambulatoires.

Les ressources financières de **SoinSanté** sont issues de façon quasi exclusive des revenus liés à l'activité de soins prise en charge par la Sécurité Sociale.

La gestion sociale des salariées est soumise à la législation du travail avec ses règles et contraintes qui diffèrent de celles du secteur libéral. La valeur des actes médicaux et de soins est d'abord négociée dans le secteur libéral, puis transposée aux centres de santé. Or elle prend mal en compte les fonctions support (direction, comptabilité, secrétariat, matériel informatique et de communication, ...) et les contraintes réglementaires en matière de droit du travail (heures supplémentaires, congés annuels, ...). Et cependant les charges sociales patronales des centres de santé ne sont compensées qu'à hauteur de 11,5 % par la Sécurité Sociale, alors que les médecins conventionnés en secteur 1 bénéficient d'un dégrèvement de 30% de leurs cotisations maladie et retraite de base.

La prévention et la coordination des soins ne sont financées que de façon ponctuelle

Les actions de prévention et de santé publique ne donnent pas droit à remboursement par la Sécurité Sociale alors qu'elles font partie intégrante des missions des Centres de Santé. Elles ne font pas l'objet de financement pérenne, n'étant rémunérées que sur réponse favorable à des appels à projets de l'ARS ou d'autres organismes dans le cadre de mécénat.

La coordination des soins quant à elle, atout majeur des centres de santé, n'est que peu financée par les pouvoirs publics, alors que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, constituées de professionnels libéraux, perçoivent des forfaits coordinations.

Une forte implication pendant la crise Covid non reconnues par les pouvoirs publics

Les équipes soignantes et administratives de **SoinSanté** se sont fortement mobilisées pendant la crise sanitaire liée au Covid-19. Comme de multiples entreprises, les Centres de Santé ont été pénalisés par la désorganisation des soins et les surcoûts qu'elle a générés. Et pourtant, ils font partie des nombreux oubliés du Ségur de la Santé, n'ayant bénéficié que de mesures financières compensatrices très insuffisantes.

La générosité de donateurs, personnes privées ou entreprises locales, permettra à **SoinSanté d'optimiser sa réponse aux besoins en santé des habitants du territoire et de promouvoir davantage d'actions de prévention qu'elle ne peut le faire actuellement.**